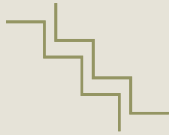




Collège Alfred Crouzet



Une rencontre rare et passionnante

Le jeudi 9 avril 2026, dans le cadre des Parcours Citoyen et Avenir, les élèves de 4e D ont eu l'honneur de rencontrer Maître Benjamin Equin, avocat inscrit au barreau de Béziers.

Fort d'un parcours remarquable – major de promotion, docteur en droit et ancien chargé d'enseignement à la faculté de droit de Montpellier – Maître Equin a su présenter avec clarté et pédagogie le fonctionnement de la justice en France. Les élèves ont ainsi découvert les trois grandes juridictions : la justice civile, qui traite des litiges entre particuliers ; la justice pénale, qui sanctionne les infractions à la loi ; et la justice administrative, compétente pour les différends opposant les citoyens à l'État.

Vêtu de la traditionnelle robe d'avocat, il a présenté un exemplaire du Code civil que les élèves ont pu feuilleter avec curiosité. Animé par une volonté d'aider les autres, il s'était d'abord orienté vers une carrière de gendarme et pour cela, s'était tourné vers des études de droit à Avignon. Un stage déterminant auprès d'une avocate, devenue un véritable mentor, lui a révélé sa vocation. Il a alors poursuivi ses études jusqu'au doctorat.

Face à un public attentif, il a également détaillé les étapes nécessaires pour devenir avocat : après le baccalauréat, l'obtention d'un master en droit (bac +5) permet de se présenter à l'examen d'entrée à l'école d'avocats. À l'issue d'une formation de plus de deux ans, il faut réussir le CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat). Il a également évoqué une voie alternative, notamment dans le cadre d'une reconversion professionnelle : certaines personnes ayant exercé une activité juridique pendant au moins huit ans peuvent, sous conditions, accéder à la profession d'avocat.





Collège Alfred Crouzet



Un échange riche et dynamique a ensuite permis aux élèves de poser de nombreuses questions. Interrogé sur les qualités requises pour exercer ce métier, Maître Equin a insisté sur « la curiosité, la rigueur du raisonnement et une grande capacité de travail ».

Le quotidien d'un avocat est particulièrement varié : rédaction d'actes, étude de dossiers, rendez-vous avec les clients, expertises, déplacements et plaidoiries rythment son activité. Exerçant une profession libérale, Maître Equin est également chef d'entreprise et assume la gestion administrative de son cabinet, dont il est associé depuis 2026.

À la question d'une élève sur la difficulté de défendre un client que l'on n'apprécie pas, il a répondu avec professionnalisme qu'il est essentiel de dépasser ses sentiments personnels afin d'assurer à chacun la meilleure défense possible.

Il est malheureusement déjà temps de conclure cette belle rencontre, que tous auraient souhaité prolonger. Les élèves ont tenu à remercier chaleureusement leur intervenant, venu à titre gracieux, en lui offrant un présent.

Nul doute que cette intervention aura suscité des vocations.

Mme Pieracci



MERCI MAÎTRE EQUIN !

